



LANCEMENT DE L'ETUDE PESTIRIV

ETUDE SUR L'EXPOSITION AUX PESTICIDES DES PERSONNES VIVANT EN ZONE VITICOLE

Les impacts sanitaires liés à l'exposition aux pesticides est une préoccupation importante. La France est un pays avec de nombreuses régions viticoles, l'étude PestiRiv, pilotée par Santé Publique France et l'Anses et dont les Associations agréées de surveillance de la qualité de l'air (AASQA) sont parties prenantes¹, vise à mieux connaître et comprendre l'exposition aux pesticides des riverains vivant près de cultures viticoles. Les mesures réalisées auprès de 3 350 personnes dans 6 régions françaises permettront d'identifier de manière objective les sources qui contribuent le plus à l'exposition aux pesticides et d'adapter les mesures de prévention.

Mesurer toutes les sources d'exposition

Depuis plus de 20 ans, les AASQA mesurent les pesticides dans l'air. Ces données sont compilées dans la base PhytAtmo². Une première exploitation de ces données avait été mise à disposition en décembre 2019³.

Toutefois, il existe très peu de données sur l'exposition multi-sources des riverains. PestiRiv est la première étude qui permettra de mettre en regard le niveau d'exposition réelle de la population, évaluée par des prélèvements biologiques, à l'ensemble des sources possibles d'exposition : l'air, l'alimentation, l'eau, l'activité professionnelle dont les usages agricoles, et les usages domestiques.

Le principal objectif est de documenter l'exposition des riverains d'exploitations viticoles et de pouvoir comparer ces résultats à environnement éloigné des cultures.

PestiRiv permettra notamment d'identifier les sources qui contribuent le plus à l'exposition aux pesticides et l'influence que peuvent avoir la distance aux vignes ou encore les habitudes et les comportements des individus sur cette exposition. Mieux comprendre l'origine de ces expositions permettra d'identifier les moyens de les limiter et d'éviter en conséquence les effets potentiels de ces produits sur la santé.

Protocole

L'étude est réalisée à l'échelle métropolitaine dans six régions : Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Grand Est, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur.

3 350 participants tirés au sort, des adultes de 18 à 79 ans et des enfants de plus de 3 ans vivant dans des zones viticoles (à moins de 500 mètres de vignes et à plus de 1 000 mètres

¹ <https://www.santepubliquefrance.fr/etudes-et-enquetes/pestiriv-une-etude-pour-mieux-connaître-l-exposition-aux-pesticides-des-personnes-vivant-en-zones-viticoles-et-non-viticoles>

² https://atmo-france.org/wp-content/uploads/2021/02/PhytAtmo-donnees-pesticides_2002_2019.xlsx

³ <https://atmo-france.org/mise-a-disposition-de-15-annees-de-mesures-de-pesticides-18-decembre-2019/>

d'autres cultures) et des zones éloignées de toute culture (plus de 1 000 mètres de toute culture).

Les mesures se dérouleront sur une année à partir d'octobre 2021 jusqu'en septembre 2022.

Les mesures réalisées indiqueront les différentes sources d'expositions :

- Accumulation dans l'organisme : échantillons d'urines et de cheveux.
- Environnement intérieur : poussières, air et fruits et légumes du jardin de certains participants.
- Environnement extérieur : mesures de pesticides dans l'air extérieur menées dans certaines zones viticoles et d'autres éloignées de toute culture. Une cinquantaine de substances seront mesurées.

Des questionnaires seront adressés aux participants pour identifier les sources pouvant contribuer à leur exposition aux pesticides. Des données météorologiques, topographiques ainsi qu'une analyse du contexte agricole et de la surveillance nationale de l'eau seront également incluses afin d'évaluer leurs influences sur les traitements et l'exposition.

Le rôle d'Atmo France et des AASQA

Conformément à la présence de bassins viticoles, Atmo Auvergne-Rhône-Alpes, Atmo Bourgogne-Franche-Comté, ATMO Grand Est, Atmo Nouvelle-Aquitaine, Atmo Occitanie et AtmoSud vont réaliser et suivre les mesures de pesticides dans l'air ambiant pour leur région.

Les mesures ont débuté le 11 octobre 2021 pour une durée d'un an. Au cours d'une année, deux périodes distinctes ont été identifiées :

- Période hors épandage d'octobre à février
- Période d'épandage de mars à août

16 sites de mesures ont été identifiés en période d'épandage, dont 7 qui sont actifs en période hors épandage.

Elles viendront enrichir les bases de données existantes et l'expertise des AASQA sur les territoires.

Contact presse

Charlotte Lepitre, Responsable projet et partenariat
06 83 57 05 77 – charlotte.lepitre@atmo-france.org

A propos de la Fédération Atmo France

Atmo France est la fédération du réseau national des Associations agréées de surveillance de la qualité de l'air (AASQA) réparties sur l'ensemble du territoire (une par région).

Elle anime le réseau des AASQA en assurant la coordination, la mutualisation et la valorisation de leurs travaux et le représente dans les instances nationales et européennes en participant aux débats pour l'amélioration de la qualité de l'air et de l'atmosphère.

À travers ses actions, Atmo France poursuit un objectif d'intérêt général, celui de contribuer, aux côtés des autres acteurs nationaux, à doter la France d'un dispositif efficace qui assure tant la surveillance de la qualité de l'air que l'accompagnement et le suivi des actions visant à l'améliorer. Le réseau met son expertise à disposition de tous les acteurs concernés.